



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 octobre 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 octobre 2017, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1170025006

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 - Fiche 49) pour une somme maximale de 422 000,04 \$, taxes incluses

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922017

Accorder deux contrats aux firmes Les Produits Turf Care Canada Itée et Kubota Montréal pour la fourniture de six tondeuses de type industriel - Dépense totale de 521 780,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16240 (1 soumissionnaire par article)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1175380002

Se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour une somme maximale de 206 489,85 \$, conformément au contrat octroyé le 2 septembre 2015 (CE16 1571)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1173482003

Accorder un contrat à Combustion Expert Énergie inc., pour la location de chaudières pour le chauffage temporaire, dans le cadre du projet de conversion du chauffage (vapeur à eau chaude), du Centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 373 346,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16388 - (2 soumissionnaires)

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.006 Contrat de services professionnels

CE Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1173152005

Accorder un contrat à Axor Expert-Conseils Inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel pour une somme maximale de 248 720,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-028 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Entente

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1176223013

Approuver et signer la convention (ainsi que l'addenda 1 relative à celle-ci) de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon (Addenda 1 : Entente spécifique à l'installation et à l'entretien d'une clôture installée dans l'emprise du CN)

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1171569001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu

30.002 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction performance greffe et services administratifs - 1171082010

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 19 085 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement - 1176805013

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000\$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2017 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1177530003

Autoriser un budget additionnel de 113 000 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la division Commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174396011

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1164386007

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-desPrairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1173496004

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1173496006

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 octobre 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1759

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif, en y retirant l'article 30.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1760

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 437 962,16 \$, taxes incluses, pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 415 462,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337403;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1177231072

CE17 1761

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 172 131,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour l'élaboration d'un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Fahey et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour une somme maximale de 158 361,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16294 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1176477001

CE17 1762

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets d'entente de jalonnement dynamique des espaces de stationnement, pour une durée de cinq ans, renouvelables, entre la Ville de Montréal et les propriétaires/gestionnaires de stationnements (partenaires) énumérés ci-après, situés dans le centre-ville, soit dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'échange de données d'espaces de stationnements:

Société Parc-Auto du Québec (SPAQ)

- stationnement Gare d'autocars de Montréal
- stationnement Grande Bibliothèque

Société de la Place des Arts

- stationnement Place des Arts

Administration portuaire de Montréal

- stationnement Quai Alexandra

Université du Québec à Montréal (UQAM)

- stationnement UQAM Christin
- stationnement UQAM Sanguinet
- stationnement UQAM St-Urbain

Complexe Chaussegros-de Léry inc.

- stationnement Vieux-Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177714001

CE17 1763

Il est

RÉSOLU :

de résilier une convention de partenariat de trois ans, sans contrepartie financière, ayant débuté le 12 décembre 2015 et se terminant le 15 mars 2018, avec l'organisme à but non lucratif 122^e Groupe Marie-Reine-de-la-Paix (CE15 1656), pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales au château Gohier, dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1173277002

CE17 1764

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société en Commandite La Nouvelle Maison visant les travaux de relocalisation d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm dans l'axe de la future rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176217001

CE17 1765

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 163 770 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la troisième date de dépôt pour l'année 2017, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 19 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017;

Répartition du soutien financier		
Événements	Organisme	Soutien proposé
Volet I : International		
Championnat international Camo invitation 2017	Club de plongeon Camo Montréal inc.	7 500 \$
Championnat panaméricain junior d'escalade 2017	Accès Escalade Montréal	20 000 \$
Internationaux classiques d'automne 2017	Skate Canada	15 000 \$
Tournoi international de taekwondo, Canada Open	Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc.	20 000 \$
Tournoi international de taekwondo, Championnat du Commonwealth	Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc.	15 000 \$
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec inc.	2 000 \$
		79 500 \$
Volet II : National		
2018 Skate Canada challenge	Skate Canada	8 000 \$
Canadian Club C420 regatta	Yacht-Club Royal Saint-Laurent	3 000 \$
Championnat canadien junior de tennis 16 ans et moins	Fondation Elite Junior Tennis I.D.S	5 000 \$
Championnats canadiens de l'Est - Snooker	Snooker Canada Federation	5 000 \$
Régate d'aviron ERA	Club d'aviron Terrebonne	3 100 \$
Sélection de l'équipe canadienne courte piste 2018	Patinage de Vitesse International de Montréal	5 000 \$
Tournoi invitation du club sportif MAA	Squash Québec	5 000 \$
	Total	34 100 \$
Volet III : Métropolitain		
41e Omnium du Québec de judo et entraînement jeunesse	Judo Québec inc.	9 000 \$
Course nocturne ACCEO	Courses thématiques	6 000 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent	8 170 \$
Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading Association	9 000 \$
Les événements de cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$
Tour de l'horloge	Courses thématiques	9 000 \$
	Total	50 170 \$
	Grand total	163 770 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177757001

CE17 1766

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 28 830 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc., dont 20 181 \$, pour 2017, représentant 70 % de la contribution et 8 649 \$, pour 2018, relativement au projet « Formation sur les personnes sans statut et à statut précaire d'immigration », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) de 8 649 \$ pour l'année 2018, représentant 30 % de la contribution au projet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1175970011

CE17 1767

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre tous les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville de Montréal contre l'immeuble situé à l'est de la rue Stanley et au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à Les Immeubles Domaine inc., reçu devant M^e Aaron Litvack, notaire, le 14 janvier 2013, sous sa minute 1 650, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 681 956, tel qu'amendé par un acte publié à ce même bureau le 2 décembre 2015 sous le numéro 22 002 590.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171368006

CE17 1768

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux pouvoirs délégués dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Catalogna & Frères Ltée (RBQ 1123-3293-59) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre d'un contrat de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171009021

CE17 1769

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 719,82 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 9 et 10 septembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Festival international du film de Toronto;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1170843008

CE17 1770

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Olivier Roberge, conseiller principal au Service des ressources humaines, en remplacement de M. David Bélanger, pour un mandat d'une durée de 3 ans, à titre de représentant de la Ville au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176335004

CE17 1771

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du dossier Groupe Aecon Québec ltée contre la Ville de Montréal pour la somme de 1 250 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'approuver une dépense additionnelle de 343 948,10 \$, plus les taxes applicables, en regard du projet 9808, MNU-2008-02, lot C8-401 (usine de production d'eau potable Atwater);
- 3 - d'autoriser la signature des quittances mutuelles par le Directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173219008

CE17 1772

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le développement du secteur de Pierrefonds-Ouest. *

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171079012

CE17 1773

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 19 septembre 2017, sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1170678001

Levée de la séance à 8 h 41

70.001

Les résolutions CE17 1759 à CE17 1773 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1170025006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 - Fiche 49) pour une somme maximale de 422 000,04 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 (volet 10 km) - Fiche 49) pour une somme maximale de 422 000,04 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-08-11 11:02

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170025006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 - Fiche 49) pour une somme maximale de 422 000,04 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet du chemin de la Côte-Saint-Luc, prévue à l'entente 83-89 (volet 10 km), vise à faire l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise le tronçon du chemin de la Côte-Saint-Luc situé entre le boulevard Décarie et la limite de la Ville de Westmount, qui a une longueur d'environ 750 mètres et prévoit l'enlèvement de 32 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 11298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017 -2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent l'enfouissement du réseau câblé par Vidéotron s.e.n.c. du chemin de la Côte-Saint-Luc situé entre le boulevard Décarie et la limite de la Ville de Westmount.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec facture à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 422 000.04 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus en 2017 au PTI 2017-2019 dans le projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils». (No d'imputation:

6101.7712033.802400.06819.57201.000000.0000.168000.000000.19250.0000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui débutera vers la fin de l'année 2017 et qui se complétera en 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-08-11



Dossier # : 1174922017

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les Produits Turf Care Canada ltée » et « Kubota Montréal » pour la fourniture de six (6) tondeuses de type industriel - Dépense totale de 521 780.55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public17-16240 (1 soum. par article).

Il est recommandé au conseil municipal :
d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de six (6) tondeuses de type industriel, au prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16240 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Produits Turf Care Canada ltée	Article 1 Quatre (4) tondeuses automotrice Toro GM4010	395 514,00 \$
Kubota Montréal	Article 2 Deux (2) tondeuses automotrice Kubota F3990	126 266,55 \$

d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-27 11:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922017

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les Produits Turf Care Canada Ltée » et « Kubota Montréal » pour la fourniture de six (6) tondeuses de type industriel - Dépense totale de 521 780.55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public17-16240 (1 soum. par article).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Le besoin de remplacer six (6) tondeuses a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-16240 qui s'est tenu du 12 au 28 juin 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 17 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 90 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Aucun addenda n'a été émis durant la période de sollicitation.

Pour bien répondre au besoin, l'appel d'offres a été constitué de deux articles lesquels faisaient référence à des tondeuses dont le rayon de coupe minimal serait de 128 pouces pour l'article 1 et de 72 pouces pour l'article 2. Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres, le contrat est octroyé par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

A la demande de la Ville, le délai de validité des soumissions des articles 1 et 2 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce contrat vise à octroyer deux contrats pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel :

Article 1

Octroyer un contrat à « Les Produits Turf Care Canada Ltée » au montant de 395 514,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatre (4) tondeuses automotrices à sept lames horizontales rotatives, d'une largeur de 128 pouces, montées en porte-à-faux à l'avant et

sur les côtés d'un mini-tracteur de marque et modèle Toro GM4010 tel que décrit au devis technique 59717A11. Les appareils seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 24 mois ou de 1 500 heures d'opération, selon la première éventualité.

Article 2

Octroyer un contrat à « Kubota Montréal » au montant de 126 266,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture de deux (2) tondeuses autoportées à trois lames horizontales rotatives, d'une largeur de 72 pouces, à montage frontal sur un mini-tracteur de marque et modèle Kubota F3990 tel que décrit au devis technique 59317A11. Les appareils seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 24 mois sans limite quant au nombre d'heures d'opération.

Le coût des deux contrats inclut des séances de formation sur l'opération, l'entretien et la réparation mécanique, hydraulique et électrique des tondeuses.

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de six (6) tondeuses de classe 593 et 597 qui seront mises au rancart pour les motifs suivants :

- 3 tondeuses ont atteint ou dépassé leur durée de vie utile;
- 2 tondeuses ont un coût d'entretien et de réparation trop élevé en regard de leur valeur résiduelle; et
- 1 tondeuse a fait l'objet d'un vol.

La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'une tondeuse de classe 593 et 597 est respectivement de 12 et 15 ans. L'âge des tondeuses à remplacer se situe entre 9 et 17 ans.

Les tondeuses de type industrielle sont utilisées pour la tonte de terrains de superficies de moyennes à grandes. Les six (6) nouveaux appareils seront mis à la disposition des arrondissements suivants :

- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1);
- Plateau-Mont-Royal (1);
- Verdun (1);
- St-Léonard (1); et
- Montréal-Nord (2)

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16240 pour lequel il y a eu un seul soumissionnaire conforme par article.

Article 1 (un seul soumissionnaire)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Produits Turf Care Canada Itée	395 514,00 \$		395 514,00 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	390 915,00 \$		390 915,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			4 599,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			1,18 %

Article 2 (un seul soumissionnaire conforme)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Kubota Montréal	126 266,55 \$		126 266,55 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	133 371,00 \$		133 371,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			- 7 104,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 5,33 %

La Ville avait reçu deux propositions pour l'article 2 mais l'une d'elle a été écartée lors de l'analyse de conformité technique car celle-ci présentait trois écarts majeurs avec les exigences demandées.

L'écart entre les coûts estimés et le prix des soumissions reçues est respectivement de 1,18 % pour l'article 1 et de - 5,33 % pour l'article 2. Ce faible écart confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Il y a eu deux preneurs du cahier des charges. La Ville a reçu une seule proposition pour l'article 1 et deux propositions pour l'article 2. Une des offres reçues à l'article 2 a été écartée lors de l'analyse de conformité technique car celle-ci présentait trois écarts majeurs avec les exigences demandées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 521 780,55 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 476 455,19 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des tondeuses respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande en décembre 2017
- Livraison des appareils en janvier et février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Yves CHAMPIGNY, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Jean-Yves CHAMPIGNY, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-21

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-09-27



Dossier # : 1175380002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour une somme maximale de 206 489.85 \$, conformément au contrat octroyé le 2 septembre 2015 - résolution CE16 1571 (appel d'offres public 1591).

Il est recommandé de:

1. se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour une somme maximale de 209 155.56 \$ (ajout de l'IPC construction de 2017 estimé à 2%)
2. d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-10-02 11:07

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1175380002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour une somme maximale de 206 489.85 \$, conformément au contrat octroyé le 2 septembre 2015 - résolution CE16 1571 (appel d'offres public 1591).

CONTENU

CONTEXTE

Nous prévoyons atteindre 100% du contrat octroyé pour l'année 2017 au 1er octobre 2017. Il est donc primordial de se promouvoir de l'option de renouvellement débutant le 1er octobre 2017 et se terminant le 31 décembre 2018, tel que prévu dans l'appel d'offres # 1591.

Le montant du contrat accordé est de 9 % inférieur à l'analyse du marché que nous avons effectué, il est donc souhaitable de bénéficier du renouvellement de l'appel d'offres actuel pour l'année 2018.

Dans le cadre de ses travaux d'entretien, la Commission exécute des travaux d'excavation dont les matériaux doivent être triés, brisés, transportés et disposés selon les règlements. De plus, la Commission doit déneiger le terrain qu'elle loue au 4305, rue Hogan, à Montréal.

Tel que spécifié dans l'appel d'offres # 1591, nous pouvons renouveler ce contrat pour une période d'une année additionnelle débutant le ou vers le 1^{er} octobre 2017.

Puisque le recours à une firme spécialisée en excavation est essentiel dans nos opérations quotidiennes et se justifie par la flexibilité qu'elle nous offre et que les activités de la division peuvent impliquer l'usage d'une à trois excavatrices dans une même journée, nous vous demandons de renouveler ce contrat immédiatement afin de réaliser nos interventions quotidiennes.

Veillez noter que trois (3) soumissionnaires avaient présenté une offre via l'appel d'offres public 1591 paru le 16 juin 2015 et ouvert le 9 juillet 2015. Le plus bas soumissionnaire conforme était la firme JRG Déneigement. De plus, cet appel d'offres prévoit des renouvellements annuels pour les années 2017 et 2018, devant débuter le ou vers le 1^{er} octobre de l'année précédente

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation pour le renouvellement du contrat 1591 le 2 octobre 2017 (séance 39.T.1)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE16 1571 - 5 octobre 2016 : 1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à JRG Déneigement Excavation inc. (CE15 1604), pour une somme maximale de 205 054,47 \$, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 1591;
Résolution CE15 1604 - 2 septembre 2015 : Accorder à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 033,79 \$, taxes incluses, appel d'offres public 1591;

DESCRIPTION

Les services demandés consistent à fournir la machinerie et les opérateurs nécessaires pour excaver le sol, briser les structures existantes, trier les matériaux, remblayer les tranchées et déneiger le terrain loué par la Commission.

Les travaux débuteront du 1er octobre 2017 au 1er janvier 2019, selon les dates d'approbation et se termineront au plus tard le 31 décembre 2018 ou lorsque le montant du contrat aura été atteint selon la première des éventualités, avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

La machinerie est utilisée dans le cadre de travaux d'entretien du réseau (imputer au budget de fonctionnement) et à des travaux en régie (dépense capitalisée).

Le nombre d'heures minimum d'excavatrice prévu sur ce contrat est de 1 500 heures. À ces heures peuvent s'ajouter la location d'un camion à benne occasionnellement.

JUSTIFICATION

Bien que la charge de travail augmente d'année en année, le recours à un entrepreneur en excavation se justifie par le fait que la CSEM n'a pas la machinerie et les opérateurs qualifiés à son emploi pour faire les travaux. Nous occupons les opérateurs pour un nombre d'environ 1500 heures par année. Selon les journées, nous pouvons avoir recours à plus d'une excavatrice et parfois à différents types de machinerie, ce qu'un entrepreneur peut nous offrir facilement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût est de 206 489.85\$ taxes incluses (IPC Québec 2017 est estimé à 2% inclus). Après récupération de taxes, le coût net est de 181 118.18 \$
Puisque l'IPC sera connu seulement en février 2018, nous avons estimé le coût à 2%. Le montant sera ajusté lorsqu'il sera connu.

IMPUTATION

2105.0010000.100806.06819.55205 : 126 782.73 \$

6105. 7714024 .802400. 06819. 57201. 0. 0.154975. 0 .19520.0 : 54 335.45 \$

Les crédits sont prévus au budget 2017 de la Commission des services électriques. Le bon de commande sera émis en début d'année.

PROVENANCE DU BUDGET

2105. 0010000. 100806. 06819. 55205 126 782.73 \$ (budget de fonctionnement)

**6105. 7714024. 802400. 06819. 57201. 0. 0. 154975. 0 19520.0 54 335.45 \$
(contrat régie)**

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et le PTI.

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour réaliser les travaux d'entretien au réseau de la CSEM. Les travaux d'entretien sont majoritairement des travaux urgents permettant à nos usagers de donner le service de télécommunication, de téléphonie et d'électricité aux citoyens de Montréal.

Le report ou l'annulation de ce contrat retarderait ces travaux urgents et aurait un impact majeur sur les services considérés essentiels aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène - Ext PROVENCHER
Secrétaire (division gestion du réseau)
pour Jean Mercier, Directeur, Gestion du
réseau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-02

Serge A BOILEAU
Président



Dossier # : 1173482003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Combustion Expert Énergie inc., pour la location de chaudières pour le chauffage temporaire, dans le cadre du projet de conversion du chauffage (vapeur à eau chaude), du Centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard. - Dépense totale de 373 346,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16388 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 373 346,82 \$, taxes incluses, pour la location de chaudières pour le chauffage temporaire, dans le cadre du projet de conversion du chauffage (vapeur à eau chaude), du Centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Combustion Expert Énergie inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 064,10 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16388 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense liée au Centre Pierre-Charbonneau sera assumée par l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 103 911 \$. Le solde de la dépense sera assumée par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-10-10 13:58

Signataire :

Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173482003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Combustion Expert Énergie inc., pour la location de chaudières pour le chauffage temporaire, dans le cadre du projet de conversion du chauffage (vapeur à eau chaude), du Centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard. - Dépense totale de 373 346,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16388 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre Pierre-Charbonneau, situé au 3000 rue Viau au coeur du Parc Olympique de Montréal, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est un complexe multidisciplinaire géré en partenariat par la Ville de Montréal et l'Association du Centre Pierre-Charbonneau. Depuis son ouverture en 1960, ce centre est le théâtre d'une vaste gamme d'activités récréatives et d'événements sportifs et culturels.

Le Centre Pierre-Charbonneau était alimenté en vapeur et en eau refroidie par la Régie des installations olympiques (RIO) afin de chauffer et de climatiser le bâtiment. Toutefois, puisque la RIO a annoncé à la Ville l'arrêt de production de vapeur à partir de juin 2017, le réseau de vapeur sera converti en un réseau d'eau chaude en 2018.

Comme l'aréna Maurice-Richard est alimenté par le réseau du Centre Pierre-Charbonneau, il a été prévu de louer des chaudières à vapeur pour le chauffage temporaire afin d'alimenter ces deux bâtiments pour l'hiver 2017-2018.

Présentement des travaux de mise aux normes sont en cours à l'aréna Maurice-Richard et seront complétés pour l'été 2018, suivront ceux pour la conversion du chauffage permanent à l'eau chaude.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme Bouthillette Parizeau inc., avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité par le Service de l'approvisionnement via un appel d'offres public publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 16 août au 20 septembre 2017, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 20 septembre 2017.

Trois addenda ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires :

Addenda 1 23 août 2017 : Précisions sur l'étendue des travaux;
Addenda 2 05 septembre 2017 : Précisions sur l'étendue des travaux;
Addenda 3 11 septembre 2017 : Report de la date d'ouverture.

L'influence de ces trois addenda sur l'estimation du coût des travaux réalisée par les professionnels est négligeable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0964 Autoriser une dépense de 2 473 318,51 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel les Services intégrés Lemay et associés inc. Bouthillette, Parizeau, inc. Élema experts-conseils inc. et Marchand Houle & Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 208 320,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Combustion Expert Énergie inc. pour la location de chaudières pour le chauffage temporaire dans le cadre du projet de conversion du chauffage (vapeur à eau chaude) du Centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- fourniture et installation de chaudières temporaires à vapeur;
- travaux de raccordement, mise en marche et entretien des chaudières;
- fourniture et remplissage d'huile requis pour l'opération en continu des chaudières.

Les travaux contingents pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet équivalent à 15 % (45 530,10 \$, taxes incluses).

Un montant de 8 % (24 282,72 \$) est réservé aux travaux incidents et servira à couvrir les coûts pour le test de condensé et pour la vérification de la qualité de la vapeur qui seront réalisés par des tiers en cours de réalisation.

Suite à l'appel d'offres public 17-16388, trois (3) firmes se sont procurées le cahier des charges, deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Combustion Expert Énergie inc.	Oui
Roco Industrie inc.	Non
Thermotech Combustion FDC Inc.	Oui

JUSTIFICATION

Deux (2) entrepreneurs , soit 67 % des preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Roco Industrie inc.s'est procuré le cahier des charges à titre de sous-traitant.

Soumissions conformes	Montant total (taxes incluses)
Combustion Expert Énergie Inc.	303 534,00 \$
Thermotech Combustion FDC Inc.	388 659,96 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	408 161,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	346 096,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	14,02 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	85 125,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	28,05 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-104 627,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 25,63 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels présente un écart de 25,63 % par rapport à la plus basse soumission conforme.

La plus basse soumission est conforme et recommandée par les professionnels (voir recommandation des professionnels en pièces jointes).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Combustion Expert Énergie Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Desjardins, compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 373 346,82 \$ sera financé au budget de fonctionnement. La répartition de cette dépense entre le Centre Pierre-Charbonneau et l'aréna Maurice-Richard est établie à partir de la consommation de la vapeur (69,52% pour l'aréna Maurice-Richard et 30,48% pour le Centre Pierre-Charbonneau).

La dépense liée au Centre Pierre-Charbonneau sera assumée par l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve pour les mois de novembre à mai 2018 pour un montant de 103 911\$ (2017 = 29 689\$, 2018 = 74 222\$) . Le solde de la dépense sera assumé par la ville centre (voir intervention du Service des finances).

Le coût maximal du présent contrat inclut les contingences 45 530,10 \$ (15%) et les incidences 24 282,72 \$ (8%).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront planifiés de façon à minimiser les impacts sur les activités des occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les utilisateurs seront informés par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : octobre 2017.

Réalisation des travaux : novembre 2017 à mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DULIÈPRE, Service de la diversité sociale et des sports
Gabrielle HÉBERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Gabrielle HÉBERT, 4 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-04

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-10-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-10

CE : 20.005
2017/10/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173152005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axor Expert-Conseils Inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel pour une somme maximale de 248 720,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-028 - Trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé d'accorder un contrat à Axor Expert-Conseils Inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel pour une somme maximale de 248 720,82\$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-028 - Trois (3) soumissionnaires.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-05 15:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173152005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axor Expert-Conseils Inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel pour une somme maximale de 248 720,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-028 - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'égouts sanitaires d'une partie du bassin Toupin présente de nombreuses surcharges problématiques dans le secteur des rues Marcel et Noorduyn, à l'ouest du boulevard Toupin. Au début de l'année 2017, la modélisation du bassin de drainage du secteur Toupin a permis de poser un diagnostic et d'établir les causes des problèmes observés, notamment en lien avec les épisodes récurrents de refoulement sanitaire dans le réseau de la rue Marcel.

Une reconstruction complète de l'égout sanitaire sur une partie de cette rue a alors été recommandée. De plus, dans son plan d'intervention, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) recommande une intervention sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Marcel.

Ainsi, il faut donc procéder à ces travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi qu'aux travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures, sur les tronçons suivants de la rue Marcel :

- Marcel, de Duchesne vers Létang, sur une longueur de 460 mètres linéaires (volet 1);
- Marcel, de Marcel à Matis, sur une longueur de 190 mètres linéaires (volet 2).

Une autorisation de lancer un appel d'offres pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance de ces travaux a été accordée par le conseil d'arrondissement le 27 juin 2017 (GDD 1173152004 - CA17 080452 - soumission 17-028).

L'appel d'offres 17-028 a été publié dans le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 10 août 2017 et dans le journal Le Devoir le 11 août 2017. Tous les soumissionnaires possédaient l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public (AMF).

Il est recommandé d'octroyer le contrat 17-028 à Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu la note la plus haute au pointage final.

Les coûts liés aux services professionnels de conception (réalisation des plans et devis) et de surveillance sont entièrement assumés par la DGSRE.

Cette dépense de 248 720.82 taxes incluses, ou 227 115,26 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 227 115,26 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pooya RAFIEE
C/S developpement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1173152005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axor Expert-Conseils Inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel pour une somme maximale de 248 720,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-028 - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'égouts sanitaires d'une partie du bassin Toupin présente de nombreuses surcharges problématiques dans le secteur des rues Marcel et Noorduyn, à l'ouest du boulevard Toupin. Au début de l'année 2017, la modélisation du bassin de drainage du secteur Toupin a permis de poser un diagnostic et d'établir les causes des problèmes observés, notamment en lien avec les épisodes récurrents de refoulement sanitaire dans le réseau de la rue Marcel.

Une reconstruction complète de l'égout sanitaire sur une partie de cette rue a alors été recommandée. De plus, dans son plan d'intervention, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) recommande une intervention sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Marcel.

Ainsi, il faut donc procéder à ces travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi qu'aux travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures, sur les tronçons suivants de la rue Marcel :

- Marcel, de Duchesne vers Létang, sur une longueur de 460 mètres linéaires (volet 1);
- Marcel, de Marcel à Matis, sur une longueur de 190 mètres linéaires (volet 2).

Une autorisation de lancer un appel d'offres pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance de ces travaux a été accordée par le conseil d'arrondissement en juin 2017 (soumission 17-028).

Le présent sommaire vise l'octroi du contrat de la soumission 17-028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1173152004 - CA17 080452 adoptée le 27 juin 2017 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et

égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel et nommer les membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services.

DESCRIPTION

Les services professionnels de la firme de génie-conseil comprendront notamment :

- la réalisation des relevés topographiques;
- la réalisation des études géotechniques et de caractérisations environnementales;
- la réalisation des études hydrauliques;
- la préparation des plans et devis préliminaires et finaux;
- la gestion de l'appel d'offres et analyse des soumissions;
- la surveillance bureau et la gestion du mandat;
- la surveillance chantier en résidence.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 17-028 a été publié dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 10 août 2017 et dans le journal Le Devoir le 11 août 2017.

Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

- SNC-Lavalin inc.;
- Axor Experts-Conseils Inc.;
- Beaudoin-Hurens;
- Constroplans inc.;
- Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.;
- Dubé Beaudry et associés Esperts-Conseils inc.;
- EFEL Experts-conseils inc.;
- IGF axiom inc.;
- Les Services Exp inc.;
- Stantec Experts-conseils Itée;
- Tetra Tech QI inc.;
- WSP Canda inc..

Trois (3) firmes ont présenté des soumissions :

- Axor Experts-Conseils Inc.;
- Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.;
- Stantec Experts-conseils Itée.

Les prix soumis pour le volet 1 sont les suivants :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
1 Axor Experts-Conseils inc.	146 248,20 \$	14 624,82 \$	160 873,02 \$
2 Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.	179 935,88 \$	17 993,59 \$	197 929,46 \$
3 Stantec Experts-conseils Itée	199 769,06 \$	19 976,91 \$	219 745,97 \$

Les prix soumis pour le volet 2 sont les suivants :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
1 Axor Experts-Conseils inc.	79 861,64 \$	7 986,16 \$	87 847,80 \$
2 Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.	79 447,73 \$	7 944,77 \$	87 392,50 \$
3 Stantec Experts-conseils ltée	50 589,00 \$	5 058,90 \$	55 647,90 \$

Le tableau suivant présente le résultat de l'analyse des soumissions pour l'ensemble des deux volets :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	Note interimaire	Note finale	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
1 Axor Experts-Conseils inc.	80,00%	5,23	226 109,84 \$	22 610,98 \$	248 720,82 \$
2 Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.	81,40%	4,60	259 383,60 \$	25 938,36 \$	285 321,96 \$
3 Stantec Experts-conseils ltée	76,00%	4,58	250 358,06 \$	25 035,81 \$	275 393,87 \$
Dernière estimation réalisée			231 674,63 \$	23 167,46 \$	254 842,09 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>				\$	-6 121,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				%	-2,40%
Écart entre la deuxième plus basse et l'adjudicataire (\$) <i>(La deuxième plus basse - l'adjudicataire)</i>				\$	36 601,14 \$
Écart entre la deuxième plus basse et l'adjudicataire (%) <i>((La deuxième plus basse - l'adjudicataire)/l'adjudicataire) x 100</i>				%	14,72%

Il est recommandé d'octroyer le contrat 17-028 à Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu la note la plus haute au pointage final.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés aux services professionnels de conception (réalisation des plans et devis) et de surveillance sont entièrement assumés par la DGSRE.

Cette dépense de 248 720,82 taxes incluses, ou 227 115,26 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 227 115,26 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le l'objectif du plan local de développement durable 2017-2020.

Priorité 2	Action 8
Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	Optimiser la gestion de l'eau

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts positifs :

- assurer la pérennité des infrastructures souterraines;

- offrir des services de qualité aux citoyens;
- réduire les coûts d'entretien.

Impacts négatifs à très court terme :

- circulation;
- coupures temporaires d'eau.

Durant les travaux, des chemins de détours seront mis en place et les services municipaux seront assurés par des réseaux temporaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par l'Arrondissement pour informer les citoyens et leur offrir des solutions de rechange pour la circulation. Les citoyens seront également avisés des coupures temporaires pendant les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au consultant CA: 3 octobre 2017
Octroi du contrat au consultant CE: 18 octobre 2017
Plans et devis préliminaires : novembre - janvier 2018
Plans et devis définitifs : février 2018
Appel d'offres - travaux de réfection : mars 2018
Octroi du contrat - travaux de réfection : avril - mai 2018
Période des travaux : juillet à septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude seront incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdelouahad EL HAMMOUCHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
Chef de division
Division des Études techniques et de
l'ingénierie
Arrondissement de Saint-Laurent
Chargée de projet : Geneviève Lavallée (514
855-6000 # 4474)
Secrétaire : Dina El-Karen (514 855-6000 #
4260)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-19

François LAPALME
Directeur des Travaux publics
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Secrétaire : Zoulikha El Ouakili (514 855-
6000 # 4504)



Dossier # : 1176223013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver et signer la convention (ainsi que l'addenda 1 relative à celle-ci) de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon (Addenda 1 : Entente spécifique à l'installation et à l'entretien d'une clôture installée dans l'emprise du CN).

JE RECOMMANDE :

1. d'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon;
2. d'approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-19 12:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1176223013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver et signer la convention (ainsi que l'addenda 1 relative à celle-ci) de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon (Addenda 1 : Entente spécifique à l'installation et à l'entretien d'une clôture installée dans l'emprise du CN).

CONTENU**CONTEXTE**

Le premier paragraphe de la description du sommaire est remplacé par le suivant :
Le propriétaire de l'emprise ferroviaire du CN, exige la signature d'une convention entre elle et l'administration routière, afin de définir les engagements auxquels s'enrôlent les deux administrations par la construction du passage à niveau.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick BARSALOU

IDENTIFICATION

Dossier # :1176223013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver et signer la convention (ainsi que l'addenda 1 relative à celle-ci) de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon (Addenda 1 : Entente spécifique à l'installation et à l'entretien d'une clôture installée dans l'emprise du CN).

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité des déplacements dans le secteur de la voie ferrée qui longe l'avenue Souigny, entre la rue Honoré-Beaugrand et l'avenue Georges V, est une préoccupation clairement ciblée par le plan de revitalisation urbaine intégrée et par le plan de Quartier vert - Mercier-Est. En effet, cette zone est traversée d'est en ouest par une voie ferrée appartenant à La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN). Une seule des deux voies ferrées parallèles qui traversaient autrefois le quartier demeure en place. Le trafic ferroviaire actuel y est plutôt faible avec au maximum six trains qui y circulent hebdomadairement.

Comme toutes les voies ferrées en milieu urbain, il y a une clôture qui empêche les passages en dehors des traverses aménagées. Sur ce tronçon de 2,5 km, on ne compte que sept (7) points de passage aménagés nord-sud. Ce faible nombre de points de passage aménagés incite certains citoyens à se créer eux-mêmes des passages illégaux et non sécuritaires, et ce, surtout lorsque la distance entre les passages aménagés est importante, comme c'est le cas entre le boulevard Pierre-Bernard et l'avenue Hector (environ 780 m).

Les différentes études et planifications réalisées par l'arrondissement ou soumises par des groupes de citoyens convergent toutes vers l'accroissement de la perméabilité de l'emprise ferroviaire de l'axe Souigny. Compte tenu de la distance séparant le boulevard Pierre-Bernard et l'avenue Hector et aussi des générateurs de déplacements présents de part et d'autre de la voie ferrée (école, parc, centre communautaire, maison de la culture, supermarché, caisse populaire, ligne d'autobus, etc.), il est primordial d'ouvrir une traverse piétonne balisée, légale et sécuritaire.

Conjointement aux travaux de construction du passage à niveau piétonnier et cyclable dans l'axe de la rue Taillon, trois (3) sections de clôture longeant la rue Dubuisson à trois mètres de sa bordure seront installées dans l'emprise du CN. En plus de la clôture à mailles de chaîne qui s'étend du boulevard Pierre-Bernard à l'avenue Hector, des sections de clôture doivent être installées entre l'avenue Lebrun et la rue des Ormeaux ainsi qu'entre la rue des Ormeaux et le boulevard Pierre-Bernard. Un premier addenda à la convention du CN permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues

Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon fut alors émis par le CN sous la forme d'une entente qui vise à régler l'occupation légale de la clôture sur leur emprise. Cette entente stipule entre autres les conditions relatives à l'installation et l'entretien de la clôture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 27 0333 - 2015-10-06 Affirmer, par résolution, l'accord de l'arrondissement afin d'interdire l'utilisation du sifflet de train sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en vue de la construction du passage à niveau de la rue Liébert, conformément à l'article 23.1 de la loi sur la sécurité ferroviaire - 1156223004.

CA15 27 0336 - 2015-10-06 Accorder à la firme Les Excavations Super inc., le contrat de travaux de construction d'un passage à niveau piétonnier et cyclable sur l'emprise ferroviaire du CN dans l'axe de la rue Liébert, au prix de sa soumission, pour la somme approximative de 82 793,50 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 151 445,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-021 (11 soumissionnaires) - 1156223007.

CM15 1242 - 2015-10-27 Approuver et signer la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert - 1156223001.

CM16 0582 - 2016-05-16 Approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Liébert (Addenda 1 : Entente spécifique à l'installation et à l'entretien d'une clôture installée dans l'emprise du CN) - 1156223010.

DESCRIPTION

Le propriétaire de l'emprise ferroviaire du CN, exige la signature d'une convention entre elle et l'administration routière, soit l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de définir les engagements auxquels s'enrôlent les deux administrations par la construction du passage à niveau.

Sommairement, l'entente stipule entre autres que l'arrondissement est tenu :

- de satisfaire les obligations que lui impose la Loi sur la sécurité ferroviaire;
- d'exécuter les travaux conformément au plan du passage à niveau approuvé par le CN;
- de défrayer tous les frais associés à la construction et à l'entretien du passage à niveau et de la voie publique aux abords de celui-ci;
- d'assurer le dégagement et l'entretien du champ de visibilité conformément au Règlement sur les passages à niveau et aux Normes sur les passages à niveau, publiés par la Direction générale de la sécurité ferroviaire de Transports Canada;

De plus, l'entente vise à régler l'occupation légale de la clôture sur l'emprise du CN et stipule entre autres que la Ville de Montréal accepte d'être responsable de l'entretien et de la réparation de celle-ci lorsque nécessaire.

Également, le propriétaire de l'emprise ferroviaire du CN, exige la signature d'une entente (Addenda 1) entre elle et l'administration routière, soit l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de définir les conditions relatives à l'installation et l'entretien de la clôture installée sur l'emprise du CN dans le cadre des travaux de construction du passage à niveau piétonnier et cyclable de la rue Taillon.

L'intégralité des ententes figurent en pièces jointes à l'intervention du service des affaires juridiques.

Le plan de construction du passage à niveau ainsi qu'un plan démontrant l'emplacement de la clôture à installer figurent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La signature de la convention du CN est une des conditions afin que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve reçoive les approbations nécessaires à la réalisation du passage à niveau de la rue Taillon.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Par la signature de la convention du CN, permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson dans l'axe de la rue Taillon, l'arrondissement s'engage à assumer tous les coûts associés à la réalisation et à l'entretien du passage à niveau et de la clôture longeant l'avenue Dubuisson. Cette dépense sera assumée par la Direction des travaux publics et fera l'objet du sommaire décisionnel concernant l'octroi du contrat des travaux de construction d'un passage à niveau piétonnier et cyclable dans l'axe de la rue Taillon.

Aucun frais d'entretien annuel fixe n'est relié à la surface de croisement ou le passage à niveau en question. Bien que le CN soit l'unique intervenant autorisé pour réaliser les opérations d'entretien et de réparation de la surface de croisement, l'arrondissement devra déboursier les frais relatifs à ces opérations. Toute réfection nécessaire du passage doit être planifiée environ un an en avance et toute dépense reliée aux opérations d'entretien et de réparation fera l'objet d'une décision ultérieure selon les besoins de l'intervention. Des travaux d'urgence peuvent être également effectués si la condition de la surface de croisement ne respecte plus les normes et cause un problème de sécurité.

Les coûts des travaux de construction ainsi les coûts de construction de la surface de croisement effectuée par le CN ne font pas partie de la présente décision.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La signature de la convention du CN est nécessaire à la réalisation du passage à niveau de la rue Taillon, lequel contribuera à un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs dans le secteur de Mercier-Est et conséquemment améliorera la qualité de vie des résidents du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de la convention du CN est requise afin d'entre autres permettre à l'arrondissement de procéder à la réalisation du passage à niveau de la rue Taillon. Le report du dossier pourrait engendrer un délais additionnel à la réalisation dudit passage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention sera transmise au CN une fois signée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour la réalisation des travaux du passage à niveau Taillon : CA du 5 septembre 2017;
Réalisation du passage à niveau Taillon : au cours des mois de septembre et octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La signature de la convention est une exigence afin de se conformer entre autres aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur concernant la réalisation d'un passage à niveau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois DE LA CHEVROTIERE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Eric FAUTEUX
Chef de division

Le : 2017-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre MORISSETTE
Directeur



Dossier # : 1171569001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu.

Il est recommandé d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-05 15:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171569001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM), par l'entremise d'un Bureau de projet (BDP), effectue la conception du Garage Côte-Vertu (GCV). Cette nouvelle infrastructure se raccordera au réseau du métro en arrière gare de la station Côte-Vertu (fin de ligne actuelle de la ligne orange). La STM est le donneur d'ouvrage ainsi que le maître d'œuvre des travaux. Le projet est déjà connu de l'arrondissement St-Laurent, Division des permis et inspections et une demande de permis leur a été déposée le 17 juillet 2017. La STM est présentement en négociation avec la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal afin d'établir les modalités de déversement dans le réseau d'égout municipal, notamment en ce qui a trait à une compensation monétaire. Finalement, la STM coordonne également son projet avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de pouvoir lui présenter sa demande après l'obtention de la lettre de non objection de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le garage sera construit principalement en souterrain, à l'exception de trois structures auxiliaires (SA) émergentes qui seront visibles en surface (voir plan de localisation). Dans les trois cas, un seul bâtiment par lot sera aménagé. La SA Atelier sera située au 1475 boul. Marcel-Laurin. Il s'agit du bâtiment principal et le seul étant soumis à l'article 32 de la LQE. Elle permettra d'accéder aux tunnels du garage et c'est à cet endroit que se trouveront les principaux branchements de services requis par le projet (eau, protection incendie, égout pluvial, égout sanitaire). La SA08 sera située au 1365 rue Grenet et abritera une sortie d'urgence. Elle sera alimentée en eau, mais ne requiert aucun branchement à l'égout. La SA09 sera située au 1620 rue Grenet et abritera un poste de ventilation. Aucun branchement de service n'est requis pour ce bâtiment. Les sites des SA08 et SA09 seront drainés par les tunnels vers la SA Atelier, où les eaux recueillies seront évacuées vers le

réseau municipal.

La SA Atelier sera construite sur un terrain actuellement vacant, tandis que les bâtiments SA08 et SA09 seront construits dans des espaces de stationnement du Centre des loisirs et du Complexe médical Saint-Laurent, respectivement

JUSTIFICATION

Le certificat de non objection est requis en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), afin de permettre à la STM d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non objection visé par le présent dossier est requis par le LQE, qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration. Le projet inclut une gestion de la rétention des eaux pluviales du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par la STM au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra à la STM d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet du Garage Côte-Vertu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La construction du système de drainage, des bassins de rétention et des aménagements de surface seront réalisés par un entrepreneur privé. L'appel d'offres sera déposé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) au début du mois de novembre et le contrat sera attribué par le Conseil d'administration de la STM qui se tiendra à la mi-mars 2018. L'échéancier de réalisation de ces travaux est de l'été 2018 à la fin 2019. Les travaux de génie civil (raccordements de services et rétention) seront fort probablement réalisés à l'été 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement St-Laurent. Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie DUBREUIL
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-08

Pascale TREMBLAY
C/d permis & inspections arrondissements



Dossier # : 1171082010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 19 085.00 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

DE demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 19 085 \$ provenant de la TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE (TCJBC) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis ».

<u>Année 2017</u>	<u>Année 2018</u>
9 542,50 \$	9 542,50 \$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-10 09:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171082010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 19 085.00 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'année 2013, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reçoit des soutiens financiers afin de réaliser le Festival "Je lis, tu lis". Une entente de partenariat entre La Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville (TCBJC) et l'arrondissement a été signée pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

A cette fin, un montant de 19 085 \$ a été accordé et nous parviendra en trois versements:

- à la signature de l'entente: 9 542.50 \$
- le 15 mars 2018: 4 771.25 \$
- le 30 septembre 2018 ou après la remise du bilan final: 4 771.25 \$

Donc, afin de pouvoir utiliser ces crédits, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 19 085 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier en cours 1171082007 (CA17 090218): Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de soutiens financiers totalisant 12 572 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic enpetite enfance (CAPE) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis.

1171082001 (CE17 0259): Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de soutiens financiers totalisant 16 101.00 \$, provenant de La Table de Concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis.

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 19 085 \$.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du programme "Je lis, tu lis".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Michelle GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-11

Lisa SIMINARO
Directrice Performance, greffe et services
administratifs



Dossier # : 1176805013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000\$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2017 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Il est recommandé au comité exécutif:
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000.00\$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2017 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-04 14:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176805013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informers le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2017 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la programmation des événements organisés lors de la fête du Canada 2017 à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro une subvention de 8 000.00\$ a été octroyée du Ministère du Patrimoine canadien et des langues officielles. Cette somme sera déposée à la Ville Centre puis affectée par virement de crédit au budget d'opération 2017, catégorie "Activités Culturelles du Centre culturel de Pierrefonds - Services techniques, Événements publics - Fêtes du Patrimoine".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1166805008 - CA16 29 0239

DESCRIPTION

Que le conseil d'arrondissement prenne acte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ dans le cadre des célébrations du programme "Le Canada en fête". Un décret du Ministère autorise ladite transaction.

Que le conseil d'arrondissement autorise un virement de crédit de cette somme au budget de fonctionnement, tel que stipulé a l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal

Informers le Conseil Exécutif de la réception d'une subvention du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles d'un montant de 8 000 \$ et autoriser le virement de crédit au budget d'opération 2017, catégorie "Services techniques - Sport, culture et événements publics / animation".

JUSTIFICATION

Informers le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Patrimoine canadien et des Langues officielles d'un montant de 8 000 \$, ainsi que le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la

Ville pour l'année 2017, afin de tenir compte de la réception de cette subvention d'un montant de 8 000\$. Autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que:

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention de 8 000 \$ du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles:

Le montant de cette subvention a été déposé dans le poste budgétaire de revenus

"Subventions - Budget de fonctionnement - Gouvernements - Divers programmes de développement culturel

Clé comptable SIMON : 2420 0010000 303123-07189-46370-016661 en date du 31 août 2017 via l'écriture de journal "170831upres95 S17213(AF) Revenus Patrimoine Canada - Pierrefonds"

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.

Clé comptable SIMON: 2420-0010000-303123-07289-54506-014415-0000-000000-019027-00000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Victor Aldo MENDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc BLONDIN
Chef de division, Sports, loisirs et installations

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-20

Francyne GERVAIS
Directrice, Service de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social



Dossier # : 1177530003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 113 000 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la division Commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent.

Il est recommandé:

- 1) d'autoriser un budget additionnel de revenus de 113 000 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2) d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 113 000 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2017 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
- 3) d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-04 15:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177530003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 113 000 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la division Commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie connaît une année exceptionnelle en termes de fréquentation. La hausse est d'autant plus notable au Jardin botanique qui a accueilli, à ce jour, 100 000 visiteurs de plus qu'à pareille date l'an dernier (soit 16% de plus qu'en 2016 - en date du 29 septembre). Les festivités du 375e anniversaire de Montréal, la température clémente des dernières semaines et la qualité de la programmation offerte au Jardin botanique sont tous des facteurs contribuant à ce succès.

Depuis le début de l'événement Jardins de lumière, le Jardin botanique enregistre également une hausse de 31 % de la fréquentation en soirée. Le Grand bal des citrouilles et les araignées démasquées se tiendront également jusqu'au 31 octobre, contribuant à bonifier la programmation.

Directement en lien avec cette augmentation importante de fréquentation, les recettes du restaurant enregistrent un surplus de 38 % par rapport aux prévisions. La section restauration du Jardin botanique mène deux opérations en soirée durant cette période et requiert des fonds additionnels pour poursuivre l'exploitation de ses différents points de service, plus spécifiquement pour l'achat de fournitures alimentaires d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1462 : Autoriser une dépense additionnelle de 137 087 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent (# : 1177530002).

CE16 1640 : Autoriser une dépense additionnelle de 194 698 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent (#1166406001).

CE13 1784: Autoriser l'augmentation du budget d'opération 2013 de marchandises pour fins de revente de la Division commercialisation d'Espace pour la vie d'une somme de 290 498 \$ ainsi qu'une majoration du budget de recettes d'un montant de 290 498 \$ (#1136406002).

DESCRIPTION

Lors du dernier exercice, un surplus de 15 % par rapport aux prévisions avaient été calculé selon les données d'achalandage disponibles et en raison de la popularité de l'événement Croque-Insectes qui a eu lieu du 15 juin au 4 septembre. Ces deux facteurs ont contribué, au delà de nos attentes, à une forte augmentation des recettes aux différents points de service de la restauration. Il s'avère donc nécessaire de revoir nos prévisions en fonction de ces nouvelles données.

POINT DE SERVICES	Objectifs budgétés	Objectifs révisés en date du 14 juillet	Objectifs révisés en date du 25 septembre	Écart anticipé en date du 14 juillet	Écart anticipé en date du 25 septembre
Restaurant du Jardin botanique Café Jardins de lumière	1 263 820,00 \$	1 453 393,00 \$	1 776 250,00 \$	189 573,00 \$	512 430,00 \$

JUSTIFICATION

Grâce à la popularité grandissante de l'événement de Jardins de lumière, notamment en raison de l'illumination du Jardin des Premières Nations, la section restaurant connaît des résultats exceptionnels. Les ventes ne fléchissent pas et la section restauration doit procéder à l'achat de fournitures alimentaires afin de répondre à la demande. Si le budget permettant l'achat de biens pour la revente n'est pas augmenté, les opérations du restaurant et du Café Jardins de lumière ne pourront pas être maintenues après le 20 octobre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 113 000 \$ est requis pour que la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie puisse poursuivre pleinement ses activités d'ici la fin de l'année. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, les revenus additionnels étant au moins équivalents à la dépense effectuée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec la mission d'Espace pour la vie, la Division commercialisation adopte des stratégies qui répondent aux principes du développement durable, que ce soit pour l'achat de marchandises, l'élaboration des menus, la réduction des déchets et la gestion des matières résiduelles. Ainsi, sont notamment privilégiés aux restaurants et boutiques d'Espace pour la vie :

- la production locale (provenant du Québec);
- les produits provenant du terroir;
- les produits de saison;
- la production biologique, respectueuse de l'environnement;
- la production équitable;
- l'utilisation de « vraie » vaisselle au restaurant;
- le compostage et le recyclage au restaurant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La section restauration ne sera pas en mesure de maintenir ses opérations telles quelles et donc d'atteindre les recettes additionnelles projetées si les sommes ne sont pas accordées.

Par ailleurs, l'opération des deux points de vente au Jardin botanique contribue à améliorer grandement le niveau de satisfaction de l'ensemble des clientèles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la demande par le comité exécutif : 18 octobre 2017,
Achats des fournitures alimentaires : jusqu'au 31 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lan-Anh VUONG
c/d par intérim, Commercialisation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-02

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-10-04

CE : 30.005

2017/10/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174396011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-0453-03

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 087 527 à 6 087 539 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan D-6 Saint-Laurent, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 12 mai 2017, sous le numéro 1790 de ses minutes, dossier numéro 22423.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-10-05 10:16

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-0453-03

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2017, la propriétaire du bâtiment sis au 485-487, rue Filiatrault, a manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 6 087 527 à 6 087 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, 10 propriétaires ont répondu favorablement à la pétition.

Une action est requise pour permettre la fermeture de treize (13) lots identifiés sur le plan D-6 Saint-Laurent, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant les lots 415-22, 415-35 et 453-67 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, circonscription foncière de Montréal aux termes d'un avis au Registraire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 06 avril 1978, sous le numéro 2 862 369.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1176895033- 1er mai 2017 - D'approuver le remplacement du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue du Collège entre la rue Filiatrault et l'avenue Sainte-Croix, dans l'arrondissement Saint-Laurent, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 6 avril 2017, minute 1780.

CA13 08 0079 - 5 février 2013 - Approuver le sommaire décisionnel numéro 1124547181 relatif à la cession des ruelles non opérationnelles de l'arrondissement et mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour entamer le processus de cession des ruelles occupées par les propriétaires et appartenant à la Ville de Montréal

en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 087 527 à 6 087 539 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 087 527 à 6 087 535 dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEGHJA, le tout, tels qu'identifiés au plan D-6 Saint-Laurent, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 12 mai 2017, sous le numéro 1790 de ses minutes, numéro de dossier 22423.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Antoine SAINT-LAURENT, Saint-Laurent
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Antoine SAINT-LAURENT, 14 septembre 2017
Sylvie BLAIS, 13 septembre 2017
Michel L LAPIERRE, 12 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-05



Dossier # : 1164386007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-desPrairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4480-08

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3^e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan T-92 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 2016, sous le n° 2956 de ses minutes, dossier n° 21988.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-10-05 10:22

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164386007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-desPrairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4480-08

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (24).

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de cette ruelle, selon le plan T-92 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus de deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, cinq (5) propriétaires n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des vingt-quatre (24) lots identifiés sur le plan numéro T-92 Pointe-aux-Trembles ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant:

Pour les anciens lots (ruelle) 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 :

Par une cession de The Montreal City and District Realty Company, suivant un acte intervenu devant M^e Joseph Clément Victorien Roy, notaire, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 juillet 1914 sous le n^o 277 541 (HJC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots numéros 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière du Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie sur les lots 5 980 050 à 5 980 053, 5 980 054 ptie, 5 980 055 à 5 980 060 et 5 980 061 ptie tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres ANPSTWXMA, tels qu'identifiés au plan T-92 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 2016, sous le n° 2956 de ses minutes, n° de dossier 21988.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Stéphane ROBITAILLE, -

Lecture :

Sylvie BLAIS, 10 mars 2017
Daniel DESHAIES, 8 mars 2017
Stéphane ROBITAILLE, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-02-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Francine Fortin, directrice, jusqu'au 6 octobre 2017

Approuvé le : 2017-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-05



Dossier # : 1173496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 988 161 à 5 988 191 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMNPA sur le plan D-56 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 26 avril 2017, sous le n° 1784 de ses minutes, dossier n° 22011.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-05 14:25

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (31). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan D-56 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 988 161 à 5 988 191 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, trois (3) propriétaires se sont opposés et trois (3) autres n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro D-56 Pointe-aux-Trembles, ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 156 909, 1 156 935 et 1 156 925 :

La Ville de Montréal aux droits de la « *Cité de Pointe-aux-Trembles* » est devenue propriétaire de cette ruelle par une cession gratuite, reçue devant M^e Julien Roy, notaire, le 11 octobre 1961 et publiée sous le numéro 1 574 556.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 988 161 à 5 988 191 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 988 161, 5 988 162 ptie, 5 988 163 à 5 988 176 et 5 988 191 ptie, du cadastre du Québec, délimitée par les lettres AQRSTUWVA, telle qu'identifiée au plan D-56 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 26 avril 2017, sous le n° 1784 de ses minutes, n° de dossier 22011.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, -

Lecture :

Sylvie BLAIS, 5 juin 2017
Daniel DESHAIES, 1er juin 2017
Stéphane ROBITAILLE, 1er juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice, jusqu'au 6 octobre 2017.

Approuvé le : 2017-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-05



Dossier # : 1173496006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-10-06 15:22

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173496006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du troisième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2017. Par ailleurs, il y aura un quatrième et dernier rapport trimestriel qui couvrira la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2018.

Ainsi, dans le rapport, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017, il est démontré qu'il y a eu trois (3) décisions déléguées accordées par un fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1282 - 2 août 2017 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE17 0633 - 19 avril 2017 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un quatrième rapport trimestriel pour l'année 2017 sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-05

Denis SAUVÉ
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-10-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-06